



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/107

**Objet : Convention de partenariat avec le Relais 81  
(Annule et remplace la délibération n°2015/30 du 05 mars 2015)**

Monsieur le Président rappelle, qu'en mai 2006, la Communauté de Communes a signé une convention avec l'Eco-Organisme Eco-TLC relative à la communication sur le recyclage des déchets textiles.

La Communauté de Communes a densifié le réseau de bornes de collecte. : deux entreprises interviennent sur le secteur à titre gratuit, à savoir le Relais 81 et NexTextiles sachant que le Relais 81 est celle qui est le plus implantée.

Le Relais 81 a demandé un avenant à la convention pour l'implantation d'un nouveau conteneur textile sur la commune de Teyssode.

Monsieur le Président propose de rajouter ce point supplémentaire à la convention de partenariat avec cette entreprise fixant les points de collecte et les obligations de l'entreprise et de la CCLPA.

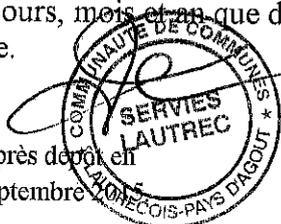
Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la modification de cette convention de partenariat à conclure avec le Relais 81 pour l'implantation d'une borne supplémentaire sur la Commune de Teyssode, de bornes de collecte de textiles.

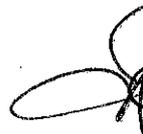
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat à conclure avec le Relais 81 pour l'implantation de bornes de collecte de textiles, comme jointe en annexe,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 30 septembre 2015



  
Le Président,  
Raymond GARDELLE

Raymond GARDELLE